



Rendre l'agriculture européenne plus propice à la chasse et la conservation

Bruxelles, le 20 février 2018 - Les chasseurs européens sont bien conscients de l'effet considérable de l'agriculture sur la biodiversité des zones agricoles, ainsi que sur de nombreuses espèces de petit gibier. D'ailleurs, de nombreux chasseurs sont eux-mêmes agriculteurs. Lors d'une réunion de haut niveau qui s'est déroulée le 8 février 2018 à Bruxelles avec le Commissaire européen à l'agriculture, [Phil Hogan](#), la FACE a insisté sur le fait que la prochaine Politique agricole commune après 2020 devra être plus propice à la chasse et la conservation, en particulier pour atteindre des objectifs concrets et tangibles en matière de biodiversité.

À cette occasion, la FACE a abordé les nombreuses difficultés que rencontrent les espèces sauvages en Europe, notamment la diminution des populations des espèces (chassables) de petit gibier, comme la Perdrix grise et le Lièvre brun. Dans ce contexte, la FACE a souligné qu'il était nécessaire de définir un objectif solide en matière de nature et de biodiversité dans le nouveau modèle de mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune. L'Union européenne définira les paramètres fondamentaux de cette politique dans le nouveau modèle de mise en œuvre, tandis que les États membres mettront chacun au point un plan stratégique de la PAC, dans lequel ils définiront la manière dont ils entendent atteindre les objectifs définis dans la nouvelle PAC.

La FACE a présenté plusieurs solutions possibles pour que la Politique agricole commune permette d'améliorer la biodiversité et a souligné qu'elle souhaitait voir des résultats à l'échelle du paysage. La réunion a également permis d'aborder de nombreux problèmes actuels, tels que l'inefficacité des [mesures de verdissement](#). À cet égard, la FACE a mis en exergue la nécessité d'adopter des approches nouvelles et simplifiées, en utilisant, par exemple, des zones en jachère pour la biodiversité. Quant aux mesures de la Politique agricole commune, la FACE a discuté des problèmes liés au paillage annuel du sol et a préconisé la création de parcelles de fleurs sauvages pluriannuelles pour la biodiversité, la culture de plantes sauvages pour la production d'énergie, ainsi que de l'abolition des mesures de diversification des cultures inefficaces pour les surfaces d'intérêt écologique.

Le Commissaire Hogan a indiqué que chaque État membre pourra définir la manière dont il réalisera les objectifs définis en matière d'agriculture et de biodiversité dans son plan stratégique de la PAC. La FACE a répondu qu'il était indispensable que la Commission européenne promeuve des programmes permettant aux agriculteurs et aux autres utilisateurs des terres d'obtenir des résultats clairs et mesurables.

Les associations cynégétiques nationales d'Europe soutiendront la FACE pour s'assurer que la [nouvelle Politique agricole commune](#) soit plus précise et plus aisée à mettre en œuvre, et ce afin d'encourager les États membres à réaliser les objectifs définis en matière de biodiversité. La FACE a mentionné les programmes de surveillance menés par ses associations membres pour de nombreuses espèces non-chassables.

Enfin, les participants ont abordé les enjeux liés à la peste porcine africaine dans les populations de sangliers et le besoin d'actions concertées entre les parties prenantes (y compris les chasseurs), comme pour la création de couloirs permettant aux chasseurs de se déplacer entre les cultures. La FACE a également déclaré qu'il était nécessaire d'adapter les annexes de la directive « Habitats » afin de mettre un terme aux effets négatifs que peuvent avoir certaines populations de grands carnivores sur les systèmes de pâturage extensif en Europe qui génèrent des avantages multiples pour la biodiversité. La FACE souligne qu'il est urgent de réviser le statut de protection des loups sur la base de l'état de conservation de l'espèce, conformément aux demandes récentes formulées par le [Parlement européen](#).

FIN

NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des sept millions de chasseurs à travers l'Europe en sa qualité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également six membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Alessio Borrello, *Communication Manager*, alessio.borrello@face.eu

FACE

 Rue Belliard 205, B-1040 Brussels

 + 32 (0)2 732 6900

 info@face.eu

 www.face.eu

